



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 12 JUIN 2020
CONVOCATION EN DATE DU 5 JUIN 2020

DELIBERATION N° 07/02/2020

Présidence : M. SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 23 dont 6 pouvoirs

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIOUX Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, PARYS Jeanne-Aimée, SION Michel, LOUGHANI Abdelaziz. ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline, MERCIER Catherine, LAAMIMAT Rarib, ABDELKADER Michaël.

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BREEM Hervé donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette ; Mme DHENAIN Laëtitia donne pouvoir à Mme JANICKI Céline ; M. DRELON André donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno ; M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul donne pouvoir à Mme PARYS Jeanne-Aimée ; Mme PLAYE Maryse donne pouvoir à Mme TRIOUX Annick ; M. PUPILLI Pascal donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles.

Membre excusé : M. CAULIEZ Claude.

Membres absents : MM. BENDJEFFEL Ahmed, BOURRE Martine, AIT MOUHA Fatima, DESRAY Corinne, GUIOT Christelle.

Secrétaire de séance : Mme SCHUTT Sylvie.

OBJET : Budget Primitif 2020 - Approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612.1 à L 1612.20 et L 2311.1 à L 2343.2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 qui prévoit en son article 4 que le budget des collectivités est adopté au plus tard le 31 juillet 2020 ;

Vu la délibération de ce jour prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires réalisé sur la base d'un rapport détaillé présentant les éléments nécessaires à la préparation du Budget Primitif et arrêtant les principales orientations budgétaires, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2019 adoptés en séance de ce jour ;

Vu la délibération de ce jour décidant de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

Vu le projet de Budget Primitif 2020 ;

Considérant que dans le cadre de la préparation du Budget Primitif une note explicative de synthèse a été remise aux Conseillers Municipaux avec la convocation ;

Considérant en outre que la Commission des Finances s'est réunie le 5 juin 2020 pour étudier et arrêter le projet de Budget Primitif 2020 ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 qui intègre les résultats de l'exercice 2019 selon les équilibres suivants :

SECTIONS BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
I N V E S T I S S E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2020	2.767.741,00	3.023.177,08
	RESTES A REALISER 2019	2.588.409,00	577.713,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		1.755.259,92
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5.356.150,00	5.356.150,00
F O N C T I O N N E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2020	10.475.873,41	7.818.918,00
	RESTES A REALISER 2019		
	002 RESULTAT REPORTE		2.656.955,41
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	10.475.873,41	10.475.873,41
TOTAL DU BUDGET		15.832.023,41	15.832.023,41

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT.